



PRESTA'NET 35 & SERVICES

DUPONT Patrick

5 Rue des Bouillons - 35310 BREAL SOUS MONTFORT

E-mail : prestanet35@gmail.com

Tél : 02/22/93/54/24 ou 06/32/98/42/28

Site internet : <http://prestanet35>

MODALITES DE PAIEMENT EN CHEQUE EMPLOI SERVICES

Dans le cas de paiement en chèque emploi services (CESU), les modalités sont les suivantes :

Soit :

- Enregistrement de votre compte CESU pour payer avec vos disponibilités de compte CESU sur le compte CESU de l'entreprise en indiquant le code NAN 1468450*8 de notre entreprise

Ou

- Remettre vos titres qui portent la mention « Prestations de services » à votre intervenant ou en dépôt en nos bureaux

A SAVOIR :

Le CRCESU prend une commission à chaque dépôt. Le montant versé à l'entreprise PRESTA'NET 35 & SERVICES est donc imputé sur le dépôt.

Ex :

- Mme X a déposé son règlement en e-CESU en se connectant à son compte CESU pour débiter ses CESU du montant à devoir au profit de l'entreprise PRESTA'NET 35 & SERVICES

Dépôt de 150.00 € = 141.30 € payé à l'entreprise PRESTA'NET 35 & SERVICES

Mme X : 150.00 € en cesu + 8.70 € en chèque bancaire

- Mr X a réglé sa prestation en chèque emploi service papier

L'entreprise PRESTA'NET 35 a enregistré chaque titre CESU sur son compte CESU et a facturé le montant de la commission à Mr X qui a réglé par chèque bancaire la somme imputée

Dépôt de 11 titres soit 273.70 € = 252.57 € payé à l'entreprise PRESTA'NET 35 & SERVICES

Mr X : 273.70 € en cesu + 21.13 en chèque bancaire

Pour résumé :

Les frais que le CRCESU impute à l'entreprise PRESTA'NET 35 & SERVICES sont refacturés au client souhaitant régler ses factures en CESU et à régler par chèque bancaire, espèces, ou virement bancaire.